

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 MAI 2012

SEANCE DU : 16 MAI 2012

Nombre de personnes présentes : 9

Date de convocation : le 10 MAI 2012

Date d'affichage : 24 MAI 2012

L'an deux mille douze, le SEIZE MAI

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Christian DAYNAC

Etaient présents : Christian DAYNAC ; Claude DELOFFRE Patrick CROSNIER ; Maurice SIMONIN ; Denis KIEFFER .Patrick POTTS ; Philippe PARMENTIER ; Denis THOMASSIN; Christian HUIN ;

Etaient excusés : Jean-Pierre ARFEUIL ; Annie FLORENTIN ; Guy CHAMPOUGNY ; Bernard SAUCY ; Laurence RATZ ; Jean MARCHAND

Etait également présent : Xavier LOPPINET

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

Ordre du jour :

1. Développement social

1.1 BC 2012-0117 : convention objectif avec l'Association Familles Rurales Intercommunales

1.2 Information : prise de compétence « santé »

2. Développement économique

2.1 BC 2012-0119 : demande de location Société LATITUDE GPS - AGRINOVAL

2.2 BC 2012- 0220: délibération annulatrice bail précaire DAUM

2.3 BC 2012-0221 : Demande de financement ADEME pour le projet centre de tri Le Relais

3. Tourisme

3.1 Demande de validation pour l'acquisition de la licence IV pour le restaurant de la Base de loisirs (perspective 2013)

3.2 BC 2012-028 : Tarifs BDL 2012

4. Habitat

4.1 Présentation étude de faisabilité relative à la création de logements à Beuvezin

5. Environnement

5.1 Information : état d'avancement sur le projet de Mutualisation du Service Public d'Elimination des Déchets avec la CC de Moselle et Madon

6. Moyens Généraux

6.1. Information : Rencontre avec le Préfet sur le SDCI

6.2. Information Etat d'avancement sur le transfert de compétences

6.3 Information sur les dossiers DETR

6.4 Information sur les emprunts 2012

6.5 Information Lancement de la procédure pour l'acquisition d'un logiciel de marchés publics et proposition de mutualiser le logiciel avec les communes membres

6.6 information AG du CPL

1- DEVELOPPEMENT SOCIAL

1.1 BC 2012-0217 : CONVENTION OBJECTIF FAMILLES RURALES INTERCOMMUNALES CIEL 2012

Considérant la circulaire du 18 janvier 2010 et en application avec l'art 10 de la loi du 12 avril 2000 (loi n°2000-321 du 12 avril 2000 *relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*), il est envisagé de conclure une convention d'objectifs pour l'exercice 2012 avec l'association Familles Rurales Intercommunales CIEL afin de préciser les modalités financières. Ainsi, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en oeuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique de la communauté de communes, le programme d'actions suivant :

1. Relais d'assistantes maternelles (RAM)
2. Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement des Parents (REAPP) : Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE), Action Familles / Ecole / Enfants, action Parents / Enfants et Actions entre parents
3. Point Info Familles
4. Contrat local d'accompagnement à la vie Scolaire (CLAS)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,
VALIDENT la convention d'objectifs entre la communauté de communes et l'association Familles Rurales Intercommunale

AUTORISENT le Président à signer la dite convention

AUTORISENT l'inscription budgétaire au BP 2012 pour un montant de 33 400€

1.2 Information : prise de compétence « santé »

Lors de l'assemblée générale de pays la question de développer un projet de santé à l'image de celui de la maison de santé Vicherey a été évoquée pour le nord de notre territoire. Si la communauté de communes souhaite s'engager sur ce projet, elle devra disposer de la compétence « santé » afin d'obtenir les financements adéquats.

Une maison de santé à ALLAMPS est en projet avec les professionnels. Des questions se posent notamment sur le contenu de la compétence « santé », sur la mise en oeuvre d'une maison de santé éclatée

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 BC 2012-0219: LOCATION DE LA CELLULE 4 - PEPINIERE AGRINOVAL

La société SARL LATITUDE GPS, spécialisée dans le guidage par satellite pour l'agriculture souhaite s'installer dans un bureau de la pépinière AGRINOVAL - cellule 4 afin d'assurer un développement commercial sur le grand Est.

La location prend la forme d'un bail précaire à compter du 01^{er} juin 2012 pour un montant mensuel de 300,00 € HT et 108,00 € pour les charges locatives.

La présente convention est conclue pour une durée de 48 mois entiers et consécutifs qui commencent à courir le **1^{er} juin 2012** pour se terminer le **31 mai 2016**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

AUTORISENT le président à signer le bail précaire avec l'entreprise LATITUDE GPS à compter du 1^{er} juin 2012 pour une durée de 48 mois pour la location de la cellule 4 de la Pépinière AGRINOVAL.

FIXENT le montant du loyer à hauteur de 300,00€HT /mois, les charges sont fixées à 108,00€ / mois.

2.2 BC 2012-0220 ANNULATION DE LA DELIBERATION BC 2012-0216 – BAIL PRECAIRE DAUM

Le Président précise qu'il a participé à une réunion tenue en Préfecture le 23 avril 2012 en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, de différents services de l'Etat, de Messieurs Dinet, Vallance respectivement Président et DGS du Conseil Général, de Monsieur Voinson du CAPEMM et de Madama Hameau, maire de Vannes le Château.

La situation économique de l'entreprise a été évoquée. Le Préfet a fait état d'une augmentation des ventes de Daum en France et à l'étranger et du souhait de Monsieur Amoyal de refaire complètement le site de production et d'embaucher de 20 à 30 personnes d'ici 2 à 3 ans. Le schéma d'aménagement du site doit être présenté prochainement au Préfet et aux différents élus et partenaires.

Compte tenu des décisions prises lors de cette réunion et l'incertitude liée à l'entreprise et dans l'attente de la présentation du schéma d'aménagement par Monsieur Amoyal,

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

DECIDENT d'annuler la délibération prise lors du bureau communautaire du 18 avril 2012- BC 2012-0216

REPORTENT les décisions sine die en attendant des arbitrages plus précis avec les représentants de l'Etat et des collectivités.

2.3 BC 2012-0221: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADEME POUR LE PROJET CENTRE DE TRI DE DECHETS TEXTILES

Le Président rappelle le projet de création d'un centre de tri Le Relais sur la ZA La Haie des Vignes d'Allain, divers financements publics sont attendus, notamment du Conseil Général et de l'Etat .

Le coût des travaux du bâtiment d'une surface approximative de 3 800 m² est estimé à environ 2,45 M €HT (bâtiment et VRD), le cout global de l'opération (travaux + missions techniques induites) est estimé 2.7 M €HT. Pour engager la phase opérationnelle du projet dans les meilleurs délais, il convient de recourir aux services d'un maître d'œuvre dès que possible et après une consultation sous forme de procédure adaptée.

Ainsi afin de finaliser le plan de financement, une subvention de l'ADEME est sollicitée dans le cadre de la réduction des déchets.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire,

AUTORISENT le Président à solliciter des financements de l'ADEME à hauteur de 50 % du coût du projet **PRECISENT** que la part des subventions publiques non couvertes sera financée en fonds propres par la collectivité.

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

3. TOURISME

3.1 Information : Licence IV pour le restaurant de la Base de Loisirs de Favières

La commune de Favières met à disposition de la base de loisirs une licence 2 pendant la période estivale. Afin d'améliorer l'attractivité du site pour le restaurateur, suite aux perspectives d'une ouverture sur l'année, se pose la question de l'acquisition d'une licence 4. Une 1^{ère} recherche a permis de trouver une licence à 10 000 € Les élus sont plutôt favorables pour poursuivre les recherches et investir dans une licence IV mais à moindre coût.

3.2 BC 2012-0218: TARIFICATION POUR L'ENTREE SUR LA BASE DE LOISIRS- SAISON 2012

Dans le cadre de la compétence tourisme et la gestion de la Base de Loisirs de Favières, il convient de fixer les tarifs pour la saison 2012.

Le Président propose aux membres du bureau de valider les tarifs d'entrées sur la base de loisirs :

Gestion des tickets dans le cadre de la Régie :

- entrée simple : 2€50 - tickets bleus
- carte abonnement pour les habitants de la Comcom : 12,00€- tickets verts
- carte abonnement pour les habitants hors Comcom : 16,00€- tickets jaunes
- entrée pour les animations estivales : 5€tickets roses
- entrée avec livret de jeux « jardin des sens » : 3€50 - tickets blancs

Gestion des entrées hors régie :

Il est proposé un tarif groupe pour l'animation « jardin des sens avec le livret de jeux » : 3€(sur convention et hors régie). Les groupes doivent être identifiés comme des « groupes constitués » (associations, groupes constitués...)

Gratuité pour les enfants de 1.15m

Les élus du bureau communautaire, après en avoir délibéré

FIXENT les tarifs 2012 et les couleurs de référence des tickets afin d'assurer un meilleur contrôle de la billetterie et précisent que les entrées seront gratuites pour la journée de lancement de la saison, soit le 23 juin 2012 et pour toute la saison pour les enfants de moins de 1,15 mètre.

Entrée normale : 2,50€-TICKETS BLEUS

Carte abonnement pour les résidents de l'EPCI : 12,00€-CARTES VERTES

Carte abonnement pour les non résident : 16,00€-CARTES JAUNES

Animations ponctuelles payantes – ticket ROSE : 5,00 €

Animation avec livret de jeux « jardin des sens » : 3€50 - tickets blancs

Tarifs de groupe pour l'animation « jardin des sens » : 3.00 €par personne pour les groupes sur convention .

Pour extrait certifié conforme,

4. HABITAT

4.1 - Information : étude de faisabilité pour la création de logements à Beuvezin

La commune de Beuvezin a sollicité la Communauté de Communes afin d'étudier la création de logements locatifs dans une maison mise en vente depuis un an.

Coût des travaux HT : **697 230 €soit environ 1 492 €/m².**

Compte tenu du coût des travaux, des recettes prévisionnelles (subventions ;), le logement n'est pas amortissable en 40 ans (perte de 93 972 €) , il n'est donc pas envisageable de poursuivre le projet dans dans le cadre du programme d'acquisition-rénovation.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Information : mutualisation du service Public d'Elimination des déchets ménagers avec la CC de Moselle et Madon

Informations sur l'état d'avancement du projet : statuts de la SPL, acquisitions de matériels (véhicules, bacs et conteneurs), gestion des ressources humaines, renouvellement et transfert des marchés de tri et de traitement,

Des éléments de réponses seront donnés lors de la réunion avec la fédération des SPL :

- le marché des BEOM est prêt à être lancé. Est-ce que la CC peut le lancer, même si au final, c'est la SPL qui achète les BEOM (via un crédit bail)
- même question concernant les conteneurs individuels
- est-ce que les déchetteries sont mises au capital de la SPL ou est-ce qu'elles restent propriété des CC, sachant que
 - pour assurer une égalité en apport en capital entre les 2 Communautés de communes , si on ne tient pas compte des déchetteries, l'apport de l'EPCI serait de 300 k€environ, et de 200 k€dans le cas contraire
 - la CCMM envisage de construire une nouvelle déchetterie dans un an. En fonction de la solution choisie, elle sera ou non à la charge de la SPL
 - dans tous les cas, un commissaire aux apports sera en charge d'évaluer les biens apportés par les 2 collectivités au capital de la SPL.

6 MOYENS GENERAUX

6.1 Information : rencontre avec le Préfet sur le SDCI

Le rattachement de Saulxerottes est difficile, la commune ne souhaite pas intégrer la CC , le Préfet pourra dès juin 2013 intégrer la commune d'office

6.2 Information sur les prises de compétences : 2 réunions décentralisées sont organisées le 15 mai et le 23 mai afin de présenter aux élus l'avancement des travaux du bureau de la CLECT, notamment sur les cours d'eau, l'assainissement, la mission locale, le LAPE. En préambule, il y aura une présentation du SIADD.

6.3 Information sur les dossiers DETR

6.4 Information sur le lancement d'une consultation pour l'obtention de prêts bancaires

2 banques ont répondu : le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel

Le Président a délégué pour signer le contrat de prêt dans la limite des crédits disponibles, le choix porte sur le Crédit agricole.

Montant : 598K€

Durée : 10 ans

Taux fixe : 3, 87%

6.5 Information sur le lancement d'une consultation pour l'acquisition de logiciel de marchés publics avec les communes membres.

Les élus souhaitent avoir un logiciel pour mutualiser les plans des communes à l'échelle de la communauté de communes.

Numéros d'ordre des délibérations de la séance

1. Développement social

1.1 BC 2012-0117 : convention objectif avec l'Association Familles Rurales Intercommunales

1.2 Information : prise de compétence « santé »

2. Développement économique

2.1 BC 2012-0119 : demande de location Société LATITUDE GPS - AGRINOVAL

2.2 BC 2012- 0220: délibération annulatrice bail précaire DAUM

2.3 BC 2012-0221 : Demande de financement ADEME pour le projet centre de tri Le Relais

3. Tourisme

3.1 Demande de validation pour l'acquisition de la licence IV pour le restaurant de la Base de loisirs (perspective 2013)

3.2 BC 2012-028 : Tarifs BDL 2012

4. Habitat

4.1 Présentation étude de faisabilité relative à la création de logements à Beuvezin

5. Environnement

5.1 Information : état d'avancement sur le projet de Mutualisation du Service Public d'Elimination des Déchets avec la CC de Moselle et Madon

6. Moyens Généraux

6.1. Information : Rencontre avec le Préfet sur le SDCI

6.2. Information Etat d'avancement sur le transfert de compétences

6.3 Information sur les dossiers DETR

6.4 Information sur les emprunts 2012

6.5 Information Lancement de la procédure pour l'acquisition d'un logiciel de marchés publics et proposition de mutualiser le logiciel avec les communes membres

6.6 information AG du CPL

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Christian DAYNAC

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture le : 24 mai 2012
Publication ou notification le : 24 mai 2012